

l'envenimer par des airs de hauteur & par des invectives, qui tournent presque toujours à la confusion de ceux qui les employent: d'ailleurs le droit des Gens & la Souveraineté des Grisons, se trouvant intéressés dans le dernier procédé du Sr. Manning, il est probable que la Reine d'Angleterre & toutes les Puissances de l'Europe, n'auroient pas condamné le Sr. Manning, s'il n'avoit employé l'ascendant qu'il peut avoir sur l'esprit du Sr. Manning, qu'à le porter de reparer incessamment la faute qu'il venoit de commettre.

*Les Suisses refusent au Roi Auguste la permission de lever des troupes.* IV. Le 23. Mars le Baron de la Jay  
3. Avril  
Major Général au service du Roi Auguste, écrit par ordre de son Maître au Corps Helvetique, pour demander la permission de lever deux Regimens en Suisse, dont il avoit besoin, dit-il, pour la défense de ses Etats de Saxe tant seulement: pour les y engager il leur proposoit, comme un avantage à la Nation Suisse, que le Roi Auguste laissoit aux Très-Magnifiques & Puissantes Seigneuries Suisses, la permission de nommer, pour la première fois, tous les Officiers depuis le Colonel jusqu'à l'Enseigne, après quoi le Roi Auguste offroit de nommer aux places vauquantes, des Officiers Suisses tirez des mêmes Cantons, d'où les premiers auroient été choisis: mais le Corps Helvetique n'a pas jugé à propos d'accepter ces offres, ni d'accorder la demande de ce Prince, qui auroit ouvert la porte au Roi de Suede de demander la même chose.

V. Le 29. Avril Mr. le Comte du Luc Ambassadeur de France en Suisse, écrit